

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 226 (Rect)

présenté par
M. Djebbari

ARTICLE 1ER BIS

À la seconde phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« des »

insérer les mots :

« opérateurs sur certains ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.